

renoncent par là au droit d'en exiger des impôts. Ces Biens seroient alors dans leur totalité voués & consacrés à Dieu & à son culte, quand même ils ne l'auroient pas été dès le commencement.

On ne doit cependant pas se flatter, que tout cela fatisfasse le Parti Anti-Ecclesiastique. Il s'y prend de façon qu'on ne fait par où le prendre. Ce qui est de droit naturel & de droit divin, il le méconnoit. La Loi de l'Eglise est ce qui le touche le moins. Il épilogue sur les Loix & les Déclarations des Princes; & tout ce qu'il en dit, avec de grandes démonstrations de zèle & de respect pour leurs Personnes sacrées, se réduit à ce point, Que leurs Loix sont folles & injustes. Mais après tout, n'est-ce pas visiblement refuter des Ecrivains, que de les forcer au-delà des barrières de toutes Loix, naturelle, divine, ecclesiastique, humaine.

A considérer les argumens qu'ils mettent en avant, on seroit tenté de croire qu'ils n'écrivent que pour égayer le Public à leurs dépens. Tantôt c'est une Métaphysique extraordinaire, jusqu'ici inconnue aux Philosophes. Tantôt ce sont des faits isolés qu'ils érigent en décisions. La conduite de tous les Princes de la Chrétienté prise en gros, manifestée par les Loix & les Ordonnances ne fait point d'impression sur leur esprit. Ils saisissent quelques faits, arrivés dans des tems de trouble & de desordre, qui sont comme des écarts, & s'en font des règles. Au lieu de juger des faits par la Loi, ils détruisent celle-ci, & donnent force de Loi à ceux-là. Il ne tiendrait pas à eux, qu'on ne condannât d'opiniâtreté le saint Diacre Laurent, qui aima mieux souffrir un cruel martyre, que de livrer les trésors de l'Eglise; quoique tous les Pères ayent loué en cela sa fermeté héroïque & chrétienne; *quem si fecisset (Persecutor) sacra pecunie traditorem, sacret etiam vera Religionis exortem*, dit St. Léon le Grand, parlant de ce saint Martyr. Juristes & Politiques, ils s'ingèrent aussi dans la Théologie. Ils se donnent pour Interprètes des saintes Ecritures; & l'interprétation qu'ils en font, est contraire au texte sacré. *Il faut donner à César, disent-ils, ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu*: qui en doute? mais c'est par cette raison-là même que César ne forme point de prétentions sur ce qui est voué & consacré à Dieu, *Il faut payer Tribut & Impôt*, l'Apôtre ajoute, *à qui il est dû. Mais en est-il dû sur des Biens au-*
quels